

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stephanie Lemieux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e4f2f2e85d3ec1df2e9badb1>

Date d'obtention : 2023-11-30 14:39:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que nous devons agir rapidement, ne pas demander de voir les images, photos, de remplir rapidement le questionnaire sexto et remettre le tout aux policiers. Soutenir la personne sans jugement et lui expliquer les étapes du formulaire, et de saisir le cellulaire en question.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De remplir rapidement le questionnaire de sexto dans le but de ramasser des informations neutres et ensuite transmettre aux policiers les réponses.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas porter de jugement, ne pas demander de voir les images sur leur cell, leur expliquer que je vais poser des questions afin de compléter le formulaire sexto, d'avoir une écoute active et bienveillante